



PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
DU CANTON DE WENTWORTH

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-004 «RÈGLEMENT ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-003-001 CONCERNANT LES MODALITÉS POUR LA  
PRISE EN CHARGE DU DÉNEIGEMENT ET DE L'ÉPANDAGE D'ABRASIFS DES  
CHEMINS PRIVÉS»**

Je, soussignée, donne avis que le règlement numéro 2020-004 «*Règlement abrogeant le règlement numéro 2014-003-001 concernant les modalités pour la prise en charge du déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés*», a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020.

Le Conseil municipal est d'avis que les actions entreprises pour acquérir plusieurs chemins dans le territoire ne nécessitent plus le règlement pour fixer les modalités pour entreprendre les opérations de déneigement et l'épandage d'abrasifs des chemins privés.

Ce règlement peut être consulté au Bureau municipal, 175 chemin Louisa à Wentworth, durant les heures normales de bureau ou sur notre site web au [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca).

Donné à Wentworth ce 18<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

(signé)

---

Natalie Black,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière